

# PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de **L**oisirs **A**ssocié à l'**E**cole

Année scolaire 2023 / 2024



**Centre de loisirs**  
M A U B O U R G U E T

Centre de Loisirs de Maubourguet  
Groupe Scolaire Fernand Camescasse  
65700 Maubourguet  
Tél. : 05.62.43.03.11

Mèl : [centredeloisirs.maubourguet@gmail.com](mailto:centredeloisirs.maubourguet@gmail.com)  
Site : <http://lesbouscarrets.jimdo.com/>

# SOMMAIRE

## 1. Finalités et objectifs de l'accueil de loisirs associé à l'école.

Page 3

## 2. Organisation des temps périscolaires

Page 4 à 10

## 3. Organisation du « mercredi, c'est permis »

Page 11 et 12

## 4. Moyens à disposition.

Page 13 à 15

### Annexes

Page 17 : La prévention et la gestion des risques  
Les règles de vie : définition et organisation

Page 19 : La sanction : définition et organisation

Page 20 : La lutte contre le harcèlement scolaire : le protocole Phare.

# 1. FINALITES & OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION.

Les valeurs défendues par l'équipe pédagogique de l'accueil de loisirs sont les suivantes :

- **Egalité entre enfants,**
- **Absence de discrimination et respect des principes de laïcité,**
- **Respect entre les individus (adultes et enfants) et envers le bien d'autrui,**
- **Solidarité entre les individus.**

Ces valeurs conduisent notre action quotidienne et nous guident vers la poursuite des finalités éducatives suivantes :

**\* Favoriser l'épanouissement de l'enfant \***  
(l'individu)

**\* Développer la socialisation de l'enfant \***  
(le vivre ensemble)

De ces deux finalités découlent des *objectifs éducatifs* :

**\* Favoriser l'épanouissement de l'enfant \***

Objectifs éducatifs :

- \* **Respecter les rythmes chrono-biologiques de chacun.**
- \* **Veiller à la sécurité physique, psychologique et physiologique de l'enfant.**
- \* **Développer le plaisir de : découvrir, expérimenter, faire, jouer, essayer.**
- \* **Favoriser la prise d'autonomie.**
- \* **Valoriser tout acte positif de l'enfant.**

**\* Développer la socialisation de l'enfant \***

Objectifs éducatifs :

- \* **Favoriser un climat de découverte de l'environnement local.**
- \* **Favoriser la découverte de soi même et la découverte de l'autre.**
- \* **Transmettre des notions et des valeurs de vie en collectivité.**
- \* **Permettre à l'enfant de se construire en tant que citoyen éclairé.**

## 2. ORGANISATION DES TEMPS PERISCOLAIRES.

Les services de l'Accueil de Loisirs sont ouverts aux enfants scolarisés au Groupe Scolaire Fernand Camescasse.

### **LE TEMPS D'ACCUEIL DU MATIN.**

#### **Horaires :**

De 7h30 à 8h30 (passage de relais centre de loisirs / équipe éducative entre 8h20 et 8h30).  
Ce temps est géré par deux personnels mis à disposition par la CCAM.

#### **Organisation :**

Chaque enfant vient s'identifier auprès de l'adulte responsable (une feuille de présence) et poser ces affaires au porte manteau dans le couloir du CLM : un côté maternelles (panneau identificateur), un côté élémentaires (panneau identificateur).

3 salles d'accueil sont prévues :

Salle N°1 pour les maternelles avec banquettes, tapis de jeu, jeux de construction ;

Salle N°2 et N°3 pour les élémentaires avec musique, jeux de construction, casses têtes.

Un adulte en charge de l'encadrement des enfants par salle.

Rangement des jeux à 8h20 et sortie dans la cours de l'école avec accompagnement de l'adulte.

Passage de relais de 8h20 à 8h30 avec l'équipe éducative scolaire.

#### **Objectifs pédagogiques :**

Facilitation de la transition famille / école.

Prise d'autonomie de l'enfant : « donner à jouer / laisser jouer ».

#### **Critères d'évaluation :**

⇒ Mise à disposition de jeux calmes diversifiés et en nombre suffisant ;

⇒ Lieu d'accueil différencié selon les âges ;

⇒ Maintien d'un climat calme par la concertation et des stratégies de détour.

**Horaires :**

De 11h30 à 13h30.

Ce temps est encadré par les Atsems mises à disposition par la CCAM, par l'animatrice détachée sur le dispositif d'accueil des – de 3 ans et par une animatrice en renfort sur la pause méridienne des MS/GS.

11h30 à 12h05 : Repas.

Départ des enfants de la cantine en 3 groupes : le dispositif d'accueil des – de 3 ans (Atsem + animatrice), les gros dormeurs (Atsem des PS/MS + 1 agent territorial) et les petits dormeurs (Atsem des MS / GS + animatrice).

12h05 à 12h45 : Toilettes puis conte et lecture. La lecture se fait dans un espace calme à côté de la salle de sieste.

12h45 à 13h30 : Sieste / Repos.

**Organisation :**

**Le repas.**

Pour que les enfants puissent bénéficier d'un temps suffisant de repas, l'équipe éducative maternelle assure la préparation des enfants au repas (toilettes + lavage des mains) avant 11h30 pour que les enfants soient installés à 11h30.

L'encadrement des repas est assuré par 3 atsems et 2 animatrices dont celle en charge du dispositif des – de 3 ans.

Le personnel de cantine renforce l'encadrement et aide au service.

Durant le repas, chaque adulte mange à une table de petits (PS / MS), plus, éventuellement, aide au service d'une table de plus grands (GS).

Des tables de 5 à 6 enfants espacées les unes des autres permettent un passage facilité des adultes entre les tables et un service moins long que pour de grandes tablées.

**Objectifs pédagogiques :**

Développement de l'acquisition de l'autonomie alimentaire.

Incitation à la diversité alimentaire.

**Critères d'évaluation :**

- ⇒ Présence de l'adulte à table ;
- ⇒ Utilisation de couverts adaptés ;
- ⇒ Diversité des menus proposés et des produits transformés ;
- ⇒ Incitation à goûter chaque plat ;
- ⇒ Pain limité.

**L'accompagnement au repos.**

*La sieste fait partie des phases indispensables pour les plus petits. Sa durée diminue dès l'âge de neuf mois et elle disparaît progressivement entre 3 et 6 ans. Néanmoins, elle reste essentielle pour les enfants de 2 à 5 ans.*

Passage aux toilettes puis installation dans la salle de sieste.

Temps de lecture de conte puis repos de l'enfant.

**Objectif pédagogique :**

Respect des rythmes chrono-biologiques de l'enfant.

**Critères d'évaluation :**

- ⇒ Apaisement de l'enfant (lecture de conte, musique douce) ;
- ⇒ Salle adaptée (rideaux, couchages, isolation).

Nouveauté de cette année scolaire, les CP étant peu nombreux, ils sont en classe avec une partie des Grandes Sections maternelles. De fait, ils ont les mêmes horaires de repas que les maternelles. Un animateur référent (toujours le même pour un cycle) est présent pour assurer le service puis pour encadrer le temps de récréation et d'activité du 12h / 13h30.

## **LA PAUSE MERIDIENNE « ELEMENTAIRES »**

### **Horaires :**

De 12h à 14h (passage de relais centre de loisirs / équipe éducative entre 13h50 et 14h).

Ce temps est encadré par 5 animateurs mis à disposition par le centre de loisirs.

12h15 à 13h : 2<sup>e</sup> service : CE (env. 55 enfants)

13h05 à 13h45 : 3<sup>e</sup> service : CM (env. 45 enfants)

13h45 à 14h : Retour au calme.

### **Organisation :**

#### **Le repas.**

Organisé en 2 services de 40 minutes environ. Chaque service est encadré par 2 à 3 animateurs qui assurent le service des plats (en aide à l'équipe de cantine) et la surveillance.

Chaque service est précédé d'un temps pour aller aux toilettes et se laver les mains.

La prise de repas est aménagée en services afin de respecter la capacité d'accueil de la cantine.

Dans un 1<sup>e</sup> temps, les enfants se répartissent par table selon leurs choix. Si le calme durant la prise de repas n'est pas respecté alors les adultes proposent des tables plus homogènes.

Selon le souhait des enfants, nous proposons au choix : la prise de repas dans le calme avec de la musique en fond (musiques de leurs choix) ou repas avec discussions calmes sans musique (ces choix peuvent évoluer tout au long de l'année : les décisions se prennent par vote à la majorité).

Le 2<sup>e</sup> service concerne les CE afin de ne pas faire manger les plus jeunes trop tard. De plus, le nombre d'enfants étant plus élevés, les adultes peuvent prendre plus de temps pour accompagner au plus près les besoins de chacun (découper les viandes, être à l'écoute des soucis).

Les CE sont invités à aider au débarrassage (rassembler les couverts en milieu de table, débarrassage des déchets) afin de prendre en autonomie et en responsabilité.

Le 3<sup>e</sup> service est composé des CM. Ces derniers connaissent le fonctionnement et sont plus aptes à se constituer par table rapidement. Par ailleurs, les CM sont responsabilisés en désignant, chaque jour, un responsable de table qui va aider au débarrassage de la table.

Nous nous attachons à faire des groupes homogènes (mélange filles / garçons, prise en compte des liens d'amitié) pour favoriser les échanges.

Lorsque les enfants se seront appropriés le fonctionnement, nous leur proposerons, à partir du 2<sup>e</sup> cycle, de manger en musique si ils le souhaitent.

#### **Les temps « d'entre soi ».**

Il s'agit des temps récréatifs. Ces temps sont appelés ainsi car l'adulte est volontairement en retrait. Notre rôle est de « donner à jouer » et de « laisser jouer »

Ces temps ont pour but de permettre aux enfants d'être entre eux. Les animateurs sont là pour éviter les conflits. Pour faciliter les relations entre enfants, du matériel leur est mis à disposition et des espaces différenciés sont accessibles (zone extérieure calme, salles du centre de loisirs). On privilégie la prise d'autonomie (prise de matériel / rangement de matériel ; organisation des règles de jeux choisis...) et l'autorégulation.

### **Objectifs pédagogiques :**

Maintien d'un climat favorisant la prise de repas  
Développement de la responsabilisation  
Mixité entre enfants.

### **Critères d'évaluation :**

⇒ Déroulement du repas dans de bonnes conditions (avoir le temps de manger convenablement) ;  
⇒ Mise en place de règles de vie avec les enfants ;  
⇒ Mise à disposition de jeux en autogestion à l'extérieur ;  
⇒ Mélange des âges par service.

## **LES ATELIERS « ELEMENTAIRES ».**

### **Horaires :**

De 16h30 à 17h30.

La durée du temps d'atelier représente le temps réservé à une activité encadrée par un animateur. Cette activité doit avoir un début et une fin. L'activité proposée peut être, selon l'âge des participants et les objectifs pédagogiques : évolutive (progressive de semaine en semaine sur une période donnée appelée cycle) ou diversifiée (une activité différente par atelier sur une thématique donnée).

### **Organisation... Au quotidien :**

Le groupe d'enfants est sous la responsabilité de l'équipe d'animation dès la sortie de classe.

Les ateliers débutent après le goûter aux enfants. Ne restent dans l'enceinte scolaire que les enfants inscrits au centre de loisirs.

Le goûter pris, l'appel est fait et les enfants se répartissent par groupe d'activités. Ces groupes sont identifiables grâce à un panneau mentionnant le nom + le logo de l'activité accroché aux poteaux sous le préau élémentaires.

Le groupe d'enfants est sous la responsabilité de l'animateur de l'atelier dès le goûter distribué.

L'animateur peut, selon le besoin du groupe et le besoin de l'activité, laisser un temps récréatif ou bien partir immédiatement en atelier, sitôt l'appel effectué au poteau de rassemblement dédié à cet effet.

⇒ Un Règlement de fonctionnement des ateliers est distribué à chaque intervenant afin que chacun applique les mêmes règles organisationnelles.

### **Organisation... Sur un cycle :**

2 activités quotidiennes au choix sont proposées à chaque catégorie d'enfants.

La répartition des catégories d'âge est ainsi faite pour le 1<sup>e</sup> cycle : CP / CE / CM.

Cette répartition est fonction du nombre d'inscrits aux ateliers du centre de loisirs.

Le 1<sup>e</sup> cycle est un cycle dit « de découverte » : les enfants vont découvrir, durant ce cycle plus court que les autres, le fonctionnement des ateliers.

La 1<sup>e</sup> semaine (celle du 19/09), chaque animateur, par catégorie d'âge, présentera l'activité qu'il propose. Les enfants choisiront ensuite leurs activités du jour, activité qui se poursuivra le jour dit jusqu'aux vacances d'Automne. Ils constitueront ainsi un groupe défini pour la période en cours.

Une grille des activités hebdomadaires sera distribuée à titre informatif aux familles.

Cela permettra de faciliter l'échange entre l'enfant et ses parents sur le choix des activités tout en préservant l'envie de l'enfant sur ses choix de loisirs.

Pour les cycles suivants, une grille de choix sera distribuée à l'avance et sera à remplir à la maison afin de laisser le temps de la réflexion et de renforcer les échanges enfant / famille.

Ainsi, l'activité choisie se déroule à jour fixe sur une période minimale d'un cycle scolaire (période entre deux vacances).

Les groupes, par activité, sont composés de 6 à 18 enfants selon le type de l'activité et le statut de l'animateur en charge.

Les activités proposées à une catégorie d'âge se doivent d'être ludiques, complémentaires les unes aux autres et diversifiées (nous essayons de broser au mieux les familles suivantes : culture / sciences / arts plastiques / sports / environnement).

Les activités sont menées par différents personnels : animateurs du centre de loisirs ; personnel mis à disposition (éducateurs sportifs..) ; bénévoles et intervenants extérieurs (théâtre, associations sportives...).

### **Objectif pédagogique :**

Incitation à la découverte, la curiosité.

Respect des goûts et choix des enfants.

### **Critères d'évaluation :**

- ⇒ Diversité des activités proposées ;
- ⇒ Alternance des activités proposées (intérieur / Extérieur ; manuel / physique / artistique..) ;
- ⇒ Diversité des intervenants : approches pédagogiques diversifiées ;
- ⇒ Mise en œuvre d'activités extérieures aux locaux.

### **Objectif pédagogique :**

Participation à l'expression de l'enfant.

### **Critères d'évaluation :**

- ⇒ Proposition d'activités créatives et artistiques ;
- ⇒ Complémentarité des activités proposées sur un cycle ;
- ⇒ Adaptation de la taille des groupes à l'activité proposée ;
- ⇒ Mise en avant de la pédagogie de projet chez les plus grands.

### **Objectif pédagogique :**

Participation au développement de l'enfant.

### **Critères d'évaluation :**

- ⇒ Activités favorisant la motricité fine ;
- ⇒ Activités physiques et sportives ;
- ⇒ Activités favorisant l'imagination ;
- ⇒ Activités stimulant l'intellect et la réflexion ;
- ⇒ Respect de l'envie et de l'état physiologique des enfants dans le choix des activités.



**Horaires :**

De 16h30 à 17h30.

**Organisation... Au quotidien :**

Les maternelles sont encadrées par une animatrice et une Atsem. Une volontaire en service civique les accompagne également. Dans un climat calme et apaisé, les adultes distribuent le goûter aux enfants. Afin de faciliter le retour auprès de la famille (et à la demande de ces dernières), les parents peuvent venir chercher leur enfant quand ils le souhaitent durant ce temps.

Après le temps de goûter, un temps de jeu est proposé à l'ensemble du groupe. Les enfants ont cependant le choix d'être en activité libre s'ils le désirent.

**Objectif pédagogique :**

Prise en compte de l'équilibre physiologique de l'enfant.

**Critères d'évaluation :**

- ⇒ Diversité des goûters proposés ;
- ⇒ Respect de l'équilibre alimentaire ;
- ⇒ Respect du temps nécessaire à la collation pour chaque enfant.

**Objectif pédagogique :**

Prise en compte de l'épanouissement de l'enfant.

**Critères d'évaluation :**

- ⇒ Enrichissement du temps de goûter par du « laisser jouer » ;
- ⇒ Encadrement respectueux des besoins affectifs ;
- ⇒ Mise à disposition de jeux et jouets diversifiés ;

***A chaque âge, une organisation périscolaire différente et adaptée, avec, au cœur du dispositif, le respect de l'enfant en tant qu'individu à part entière.***

## **LE TEMPS D'ACCUEIL DU SOIR.**

### **Horaires :**

De 17h30 à 18h30.

Ce temps est géré par les animateurs du centre de loisirs.

### **Organisation et objectif de ce temps :**

Durant le temps d'accueil du soir, les départs se font de manière échelonnée.

Les enfants de maternelles et d'élémentaires sont regroupés (selon les modalités du protocole sanitaire en vigueur).

Chaque enfant est identifié par les adultes responsables grâce à une feuille de présence regroupant les enfants inscrits au temps d'accueil du soir.

L'accueil peut être effectué en extérieur (cours de récréation élémentaires) en cas de beau temps ou dans les locaux du centre de loisirs en cas de mauvais temps ou saison froide.

Les enfants et les animateurs disposent d'une cagette de matériel pédagogique spécifique aux activités extérieures et d'une cagette de matériel pédagogique spécifique aux activités intérieures. Le contenu des cagettes est revu à chaque période et renouvelé au besoin.

Les enfants sont en « semi autonomie » : c'est-à-dire qu'ils ont libre choix dans la gestion de leur temps (jeux extérieurs avec matériel si le temps le permet, jeux calmes dans les locaux du centre de loisirs).

Un animateur est en charge de l'accueil des familles au portillon tandis que les autres animateurs sont répartis sur l'ensemble de l'aire occupée par les enfants.

Après les vacances d'automne, à la demande des familles, *un temps d'étude surveillée* est mis en œuvre pour les enfants partants tard.

Il s'agit d'un service gratuit supplémentaire où les enfants volontaires peuvent bénéficier d'une salle spécifique et de l'encadrement d'un adulte qui peut fournir un accompagnement pour la mise aux devoirs.

### **Objectifs pédagogiques :**

Facilitation de la transition école / maison.

Prise en compte du rythme de vie de l'enfant.

### **Critères d'évaluation :**

- ⇒ Diversité des lieux d'accueil ;
- ⇒ Mise à disposition de jeux calmes et de matériel adapté ;
- ⇒ Lien enfant / famille effectué par un animateur au portail ;
- ⇒ Possibilité de faire ses devoirs.

## **LE MERCREDI, C'EST PERMIS !**

### **Objectif éducatif :**

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Objectif pédagogique 1 : Mise en place d'activités sportives (Pôle Sports)

Objectif pédagogique 2 : Mise en place d'un projet cadré sur une période définie (Pôle Projet)

Objectif pédagogique 3 : Prise en compte des choix et envies de l'individu (Pôle Autonomie)

### **Pôle Sports**

#### **Objectif éducatif :**

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Objectif pédagogique 1 : Propositions de sports différents chaque mercredi

Objectifs pédagogique 2 : Mise en place d'activités sportives nécessitant diverses aptitudes (précision, force, vitesse).

Objectif pédagogique 3 : Ouverture culturelle par le biais d'un partenariat : la médiathèque

### **Pôle Projet : Décoration du centre par les enfants**

#### **Objectif éducatif :**

S'APPROPRIER SON CENTRE DE LOISIRS

Objectif pédagogique 1 : Mise en place d'un grand brainstorming avec le groupe

Objectifs pédagogique 2 : Réalisation de leurs idées de décorations (intérieur/extérieur) par les enfants

Objectif pédagogique 3 : Entretien hebdomadaire du jardin par les enfants

### **Pôle Autonomie**

#### **Objectif éducatif :**

RESPECTER LE RYTHME DES ENFANTS

Objectif pédagogique 1 : Adaptation des activités pour chaque tranche d'âge

Objectifs pédagogique 2 : Mise en place d'un rituel de coucher pour la sieste des petits

Objectif pédagogique 3 : Mise en place de temps ritualisés de collations et de repas

Objectif pédagogique 4 : Mise en place de temps calmes avant et après manger

**PARTENARIAT** : Médiathèque

### **JOURNÉE TYPE**

\*7h30 - 9h : Accueil des enfants du matin

\*9h - 9h30 : Temps libre en intérieur + goûter + passage au toilette + lavage des mains avant et après le goûter

\*9h30 - 10h : Temps libre en extérieur (si le temps le permet)

\*10h - 11h30 : Temps d'activité

\*11h30 - 12h : Passage aux toilettes + lavage des mains + temps calme

\*12h - 13h : Repas

- 6 ans

à 13h - 13h30 : Rituel du coucher

à 13h30 - 15h30 : Sieste

+ 6ans

à 13h - 13h30 : Temps calme

à 13h30 - 14h : Temps libre

à 14h - 15h30 : Activité

\*15h30 -15h45 : Toilettes + lavage des mains

\*15h45 - 16h : goûter

\*16h - 18h : Accueil du soir

### Descriptif de la journée :

#### Organisation de la matinée :

- 1 - Pour l'accueil du matin, un animateur en animation (histoire, jeux) et un animateur qui fait la navette pour accueillir les enfants et qui note les arrivées.
- 2 - Les animateurs qui font l'accueil aident les plus petits à se laver les mains et les toilettes. Les + 6 ans sont autonomes à leur arrivée.
- 3 - Les temps histoires et vidéos du temps calme durent environ 10 à 15 min.

#### Organisation du repas :

- 1- Les animateurs aident les enfants à ouvrir leur pique-nique.
- 2- Pour veiller au rythme des enfants, il y a une séparation par catégorie d'âge. (-6/+6).
- 3- Participation des enfants au rangement et nettoyage de la salle.

#### Organisation de la sieste :

- 1- Préparation de la salle de sieste le matin par l'animateur /trice qui fait la sieste pendant le temps libre (placer les lits, couvertures, choix de l'histoire).
- 2- Temps histoire (10 min) histoire classique sans montrer les images, ou conte audio.
- 3- Passage aux toilettes et lavage des mains avec un animateur en surveillance des toilettes et du couloir et un animateur en salle de sieste pour réceptionner les enfants.
- 4- Inciter les enfants à aller chercher leur doudou en autonomie.
- 5- L'animateur en charge de la sieste s'assoit sur un matelas à côté des enfants les plus agités pour faciliter l'endormissement.
- 6- Ceux qui ne dorment pas seront levés à 14h, donc 30 min de repos minimum.
- 7- Si un enfant est réveillé, l'animateur envoie un message pour prévenir l'autre animateur que l'un des enfants est réveillé afin qu'il vienne chercher et accompagner l'enfant en question.

#### Organisation après-midi (+6ans) :

Les premiers petits qui se réveillent de la sieste rejoignent le projet cadré et font des petits jeux en autonomie préparés en amont (style pompons).

- 1- Temps calme de 30 minutes avec histoires types Kamishibai, contes audios, vidéos apaisantes.
- 2- Un animateur récupère les petits qui sortent de la sieste (celui de la déco).
- 3- Gouter à 15h45 (mains avant et après).
- 4- Accueil du soir en temps libre jusqu'à 18h.

### **DETAILS SUR LES 3 POLES :**

Intro : Répartition des animateurs sur les pôles.

#### **Pôle Projet : Décoration du centre par les enfants**

À la suite d'un constat, le centre de loisirs nous apparaît neutre vide et impersonnel, par conséquent nous souhaiterions que les enfants s'approprient les locaux et les extérieurs de leur centre par le biais de la décoration.

Au vu des objectifs, notre ambition est de faire participer les enfants au maximum dans la réalisation de leur projet.

#### **Pôle Sports**

Tous les mercredis matin sport au choix et l'après-midi sport proposé.

Au vu de la situation actuelle nous avons constaté que les enfants ne participent plus à des activités extra scolaires, de ce fait nous souhaiterions mettre en place pour tous les mercredis des activités sportives au choix, ou proposées par les animateurs afin de chacun puissent se dépenser et créer du lien.

#### **Pôle Autonomie**

Afin de développer l'autonomie de l'enfant et pour que l'enfant soit acteur de sa journée nous offrons la possibilité à chacun de choisir son programme.

# LES MOYENS :

## LE PERSONNEL D'ENCADREMENT.

*La description qui suit concerne l'ensemble des intervenants à l'ALSH.*

### **Rôles et fonction de l'animateur à l'ALSH de Maubourguet**

*L'animateur intervient pendant et après la journée de travail de l'enfant. Dans un cadre ludique et dans un espace de détente, il aide l'enfant dans : la découverte de lui-même, des autres, d'une pratique (sport, culture, arts plastiques...).*

### **ATTITUDES ET COMPORTEMENTS DE L'ANIMATEUR.**

#### • AVEC LES ENFANTS

- il assure leur sécurité morale, physique et affective ;
- Son comportement est en adéquation avec l'image qu'il doit renvoyer aux enfants (politesse, respect, écoute..) ;
- il contribue à l'épanouissement de la personnalité du public ;
- il lui permet de développer ses potentialités ;
- il favorise la rencontre de l'individu avec le groupe ;
- il sait s'adapter à l'état physiologique du groupe et/ou de l'enfant (stress, fatigue, écoute amoindrie...).

#### • PAR RAPPORT AUX ACTIVITES

- Les enfants n'ayant pas tous le même intérêt pour l'activité proposé, l'animateur doit savoir adapter son activité aux attentes du groupe ;
- il a une pédagogie active fondée sur la satisfaction et la progression de chacun ;
- il sait mettre en lumière l'aspect ludique de l'activité ;
- il sait s'adapter aux contraintes du moment ;

#### • PAR RAPPORT AU PROJET PEDAGOGIQUE

- Il se conforme au projet pédagogique de l'association et en assure l'application sur le terrain.

#### • PAR RAPPORT A LUI MEME

- il définit et exprime son projet d'activité ;
- il évalue son action et choisit les moyens de se perfectionner ;
- il sait se remettre en question et accepte la critique constructive en vue d'améliorer sa pratique ;
- il cherche à mettre en cohérence ses intentions et ses pratiques ;
- il s'appuie sur l'équipe d'animation pour échanger sur l'évolution de son activité et sur les difficultés rencontrées.

#### • PAR RAPPORT A L'ENVIRONNEMENT (naturel, locaux, matériel..)

- il le respecte en toute circonstance ;
- il s'applique à faire respecter par les enfants, en usant de pédagogie, leur environnement proche : dégradation des lieux, rangement du matériel, respect de la faune et de la flore...

Pour assurer ses missions, l'association intègre des intervenants de divers statuts :

#### ↳ **L'équipe salariale permanente qui est composée de :**

- Un directeur diplômé du DEJEPS « développement et coordination de réseaux, de territoires et de projets » et du BEATEP « enjeu du développement territorial »,
- Une animatrice diplômée du BAFD et de cinq animateurs diplômés du BAFA et d'une apprentie en formation CAP AEPE.
- Une secrétaire,

L'équipe d'animation est invitée, régulièrement, à passer le PSC 1 (1<sup>e</sup> secours) ou à le recycler. Ainsi, toute l'équipe est en possession de cette attestation depuis août 2021.

Hormis la secrétaire, les autres membres de l'équipe salariale font partie de l'équipe d'animation.

#### ↳ **Les bénévoles.**

L'association centre de loisirs s'est fixé pour objectif d'intégrer et de participer pleinement au développement de la vie locale. De fait, l'association est ouverte vers l'extérieur.

#### ↳ **Les personnels mis à disposition.**

Afin d'assurer sa mission, le centre de loisirs bénéficie de partenariats offrant le détachement ponctuel d'un ou plusieurs personnels.

*A ce titre, la Communauté des Communes Adour Madiran met à disposition de l'association :*

- Les ATSEMS pour l'encadrement de la pause méridienne des maternelles et pour des ateliers auprès des maternelles. Cela permet ainsi de maintenir le même adulte référent (sur la journée scolaire) auprès des plus petits et donc de renforcer leurs repères.
- La responsable de cantine sur l'encadrement des temps d'accueil du matin.

*Elle participe également à la mise à disposition de personnel de la municipalité de Maubourguet :*

- Les éducateurs sportifs du Service des Sports plusieurs fois par semaine, afin d'apporter une initiation de qualité aux sports pratiqués en clubs sur la commune et de permettre aux enfants de découvrir de nouvelles pratiques sportives.

#### ↳ **Les intervenants extérieurs.**

L'association profite également de partenariats, plus ou moins réguliers, avec les acteurs locaux tels les associations sportives et culturelles.

Ces partenaires mettent à disposition un de leurs personnels (parfois en soutien d'un animateur du centre) dans le cadre des activités proposées.

Ces dernières peuvent être artistiques, intergénérationnelles etc....

#### ↳ **Les volontaires en Service Civique.**

Chaque année, des volontaires sont accueillis en mission Service Civique pour participer à une action d'intérêt général et découvrir le milieu professionnel de l'animation. Cette année, l'association accueille une jeune pour venir renforcer le pôle CLAS qui débutera après les vacances d'automne.

## LOCAUX ET ESPACES UTILISES.

Composition des locaux du centre de loisirs :

- Deux bureaux : un pour le Réseau d'Aide et un utilisé pour l'administration du centre,
- Deux sanitaires : un pour les garçons incluant 3 toilettes différentes (une pour les moins de 5 ans, une « normale » et une pour enfants handicapés / adulte) et un pour les filles possédant les mêmes caractéristiques,
- Un local douche,
- Un local « technique » pour le rangement des produits d'entretien,
- Un local chaufferie situé à l'extérieur,
- Cinq salles spécifiques aux activités (dont une pouvant servir de salle de repos avec rideaux),
- Une salle « cuisine » pouvant accueillir des activités.
- Un local « matériel pédagogique ».

Tous les sols sont en revêtement spécifique à l'accueil de mineurs.

L'ameublement est spécifique à la petite et moyenne enfance.

Outre les locaux propres au centre de loisirs et mis à disposition par la municipalité, cette dernière permet également au centre de profiter des infrastructures et espaces suivants :

- Les cours de récréation et locaux de l'école du Groupe Scolaire Fernand Comesasse, soit 1 salle d'accueil / sieste (pour les petits dormeurs), une salle de motricité, une salle informatique et une salle Arts Plastiques.
- L'Aire Polyvalente incluant une aire matelassée pour les sports de contacts,
- Les salles de spectacle du Centre d'Actions Culturelles,
- Le complexe sportif du domaine du Bouscarret composé d'un terrain de football, d'un terrain de rugby, d'un terrain de basket, d'un mur de Pala, de 2 cours de tennis et de jeux extérieurs.

## MATERIEL PEDAGOGIQUE.

Le matériel pédagogique utilisé répond aux normes en vigueur quant à l'adaptabilité du matériel vis à vis de la Petite Enfance et de l'Enfance.

Afin d'assurer cette exigence, le centre de loisirs se fournit, que ce soit en matière de matériel éducatif et sportif, auprès de fournisseurs spécialisés.

Le centre de loisirs s'est procuré un ensemble de 10 ordinateurs complets qui équipe désormais un local dédié à cet usage et avec un accès Internet.

Le centre de loisirs bénéficie également du matériel sportif des associations locales, matériel mutualisé par le Service des Sports de la municipalité.

# ANNEXES

# PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de **L**oisirs **A**ssocié à l'**E**cole



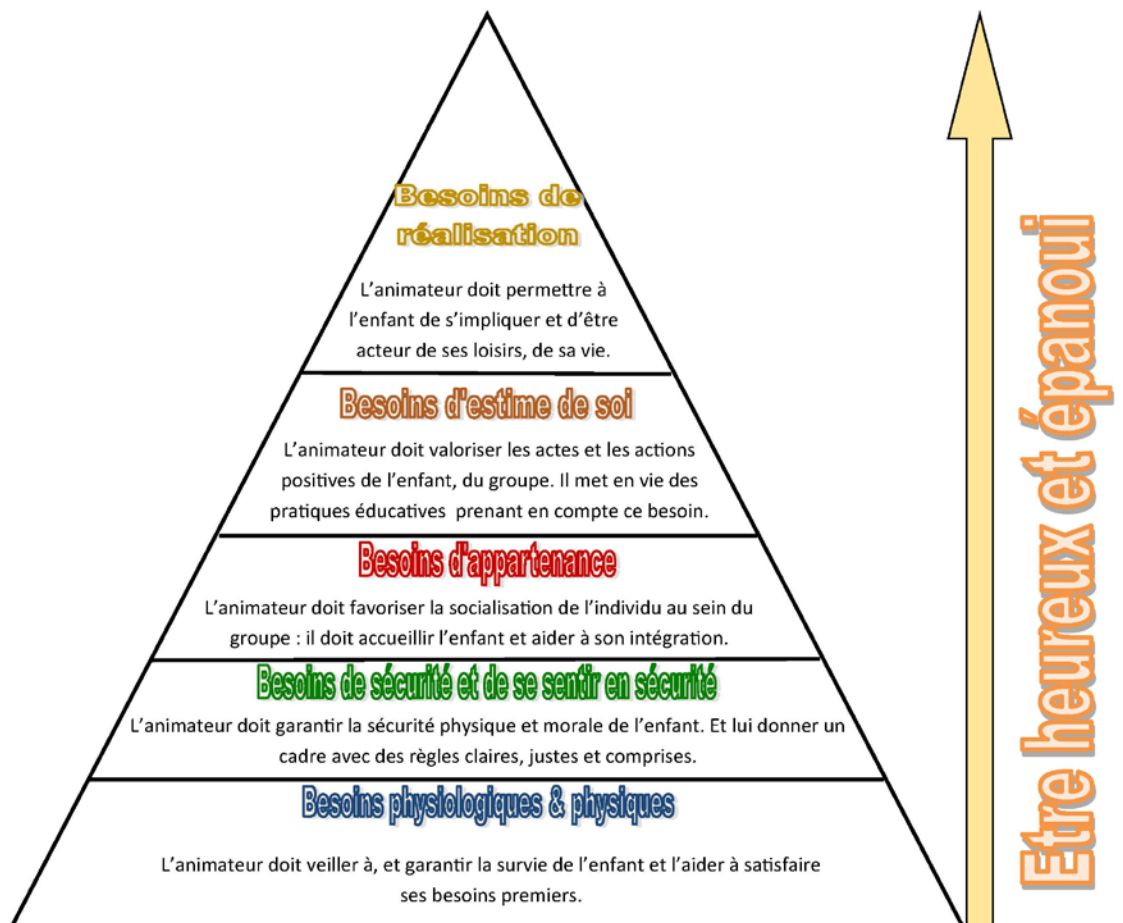
**Centre de loisirs**  
M A U B O U R G U E T

**Année scolaire 2023 / 2024**



# LA PREVENTION ET LA GESTION DES RISQUES

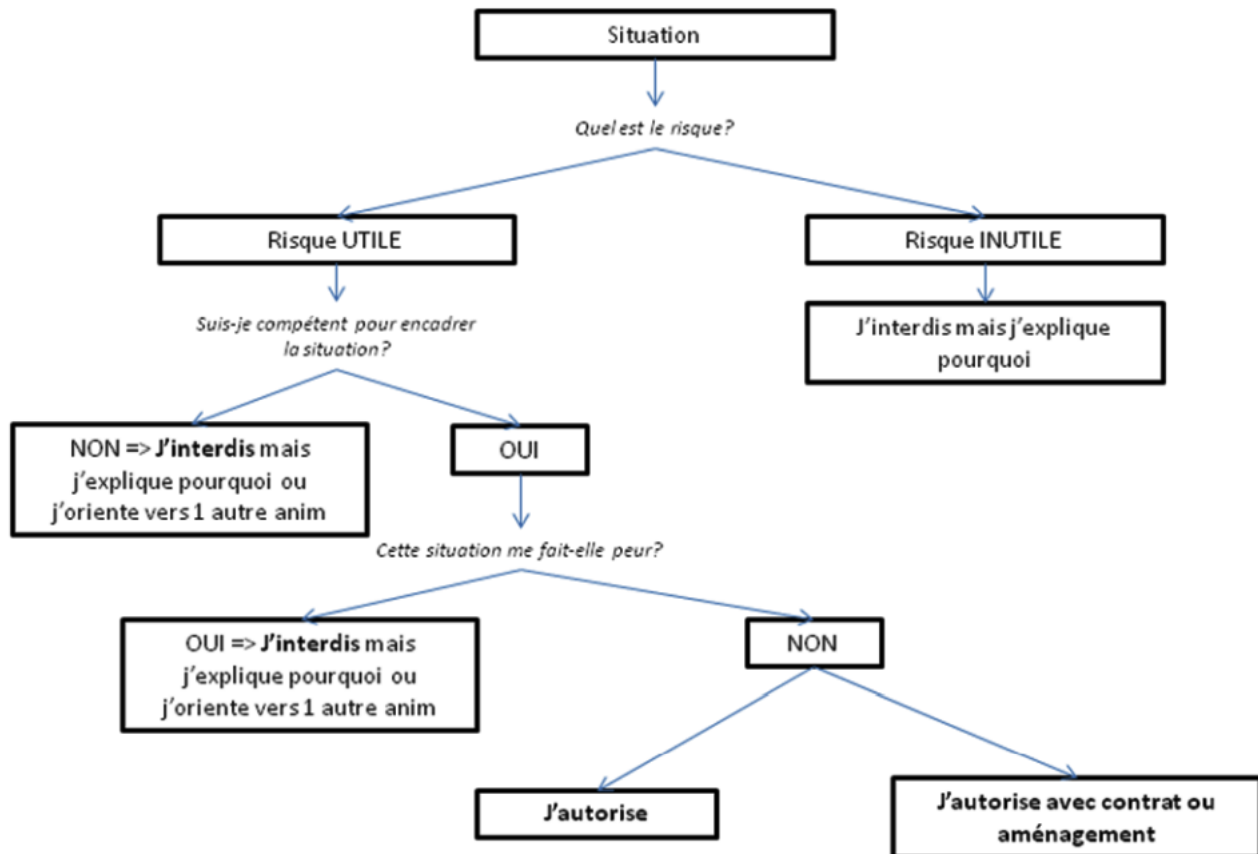
Notre préoccupation première est le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Nous prenons cette pyramide des besoins de l'enfant comme modèle dans notre approche pédagogique.



# LA PREVENTION ET LA GESTION DES RISQUES

L'enfant, pour s'épanouir, a besoin d'expérimenter. Notre rôle est de veiller à sa sécurité. Voici comment nous procédons pour évaluer le risque d'une situation proposée par l'enfant :

## SCHEMA :



## LES REGLES DE VIE : DEFINITION ET ORGANISATION

Les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux enfants sur leurs droits et devoirs. Elles doivent être élaborées avec les enfants en début de cycle. Un rappel à chaque début de séance ou bien un la création d'un support permettent de se référer à ces règles tout au long du cycle.

L'animateur devra s'assurer de la justesse des règles énoncées. Ces dernières ne doivent pas aller à l'encontre de l'expression de l'individu ou de la dynamique de groupe.

L'animateur sera garant du bon respect des règles établies et devra rester objectif et mesuré dans son intervention. Au besoin, il devra faire appliquer une sanction qui est définie au préalable avec le groupe.

Si le cadre n'est pas respecté, la sanction est appliquée selon le modèle suivant.

# LA SANCTION : DEFINITION ET ORGANISATION

## Les règles de fonctionnement au CLM

**Rappel** : la sanction est la conséquence prévue (positive ou négative) d'une action, d'un comportement. Elle est adaptée et en lien avec l'action ou le comportement.

La punition est un acte qui vise à faire subir à quelqu'un quelque chose de négatif, voire dégradant, et qui n'a pas de lien ou de mesure avec l'action concernée. La punition n'est pas tolérée au centre de loisirs.

## Valoriser

**Valoriser c'est exprimer ce que l'enfant fait / dit de positif au quotidien.**

Nous voulons valoriser :

L'entraide dans la difficulté.

Le partage (du matériel).

Le respect : du matériel, des lieux et personnes, des consignes et règles.

L'écoute : des autres, de l'adulte.

Essayer, tenter, avoir l'intention de... Même si (surtout si) il y a échec.

La prise d'initiative, le relais (de l'adulte), la prise de responsabilité.

Faire remonter un problème, une difficulté.

## Laisser faire

**Laisser faire c'est permettre à l'enfant de faire, sans intervention autoritaire de l'adulte.**

Nous permettons le laisser faire :

La confrontation verbale entre enfants et l'expression des désaccords.

L'expérimentation de la bêtise (sans danger) malgré la consigne donnée.

↳ Un retour par l'adulte doit être fait sur les conséquences de la bêtise.

Sur les temps d'accueil du soir : être en possession de ses jeux ou jouets personnels (avec prévention des risques encourus : perte, dégradation, vol...) tant qu'ils sont adaptés à l'âge de l'enfant (pas de maquillage, de console, de téléphone...).

## Sanctions quotidiennes

**Elles sont du ressort de l'adulte en charge du groupe. Elles concernent toutes situations du quotidien et doivent permettre de faire preuve de pédagogie.**

Nous sanctionnerons :

\* Le manque de respect :

Du matériel (ou lieux) : réparation si possible. Privation si nécessaire.

Des personnes : temps de réflexion du fautif si besoin (permettre la prise de recul), faciliter l'expression de la personne blessée (prise de conscience), engager la prise de conscience de l'importance de la réparation (par ex : excuses à présenter).

Des consignes & règles : échanges pour explications, voire modification de la règle.  
Adhésion à la consigne ou exclusion (du groupe, de l'activité).

Du temps de repas : Le bruit excessif, le manque d'écoute, le non respect des aliments. Un changement de table et/ou une aide au nettoyage pourra être effectué.

\* Le refus de participer : d'un individu. Alors mise en situation de « faire à la place de »  
De plusieurs. Alors répartition des tâches / tour de rôle.

## Sanctions sévères

**La situation dépasse le cadre de l'école / centre de loisirs.**

**Il y a mise en danger (morale, psychologique, affective, physique) de l'enfant,**

**Ou il y a non respect de l'intégrité de l'adulte.**

L'animateur : doit consigner les faits de manière écrite, détaillée et circonstanciée (quoi, qui, quand, comment, combien de fois...)

Le directeur : convoque les personnes responsables (de l'enfant) et les instances concernées (école, élus). Les responsables sont intégrées dans la démarche et une exclusion, temporaire, peut être décidée sur un ou plusieurs temps du CLM.

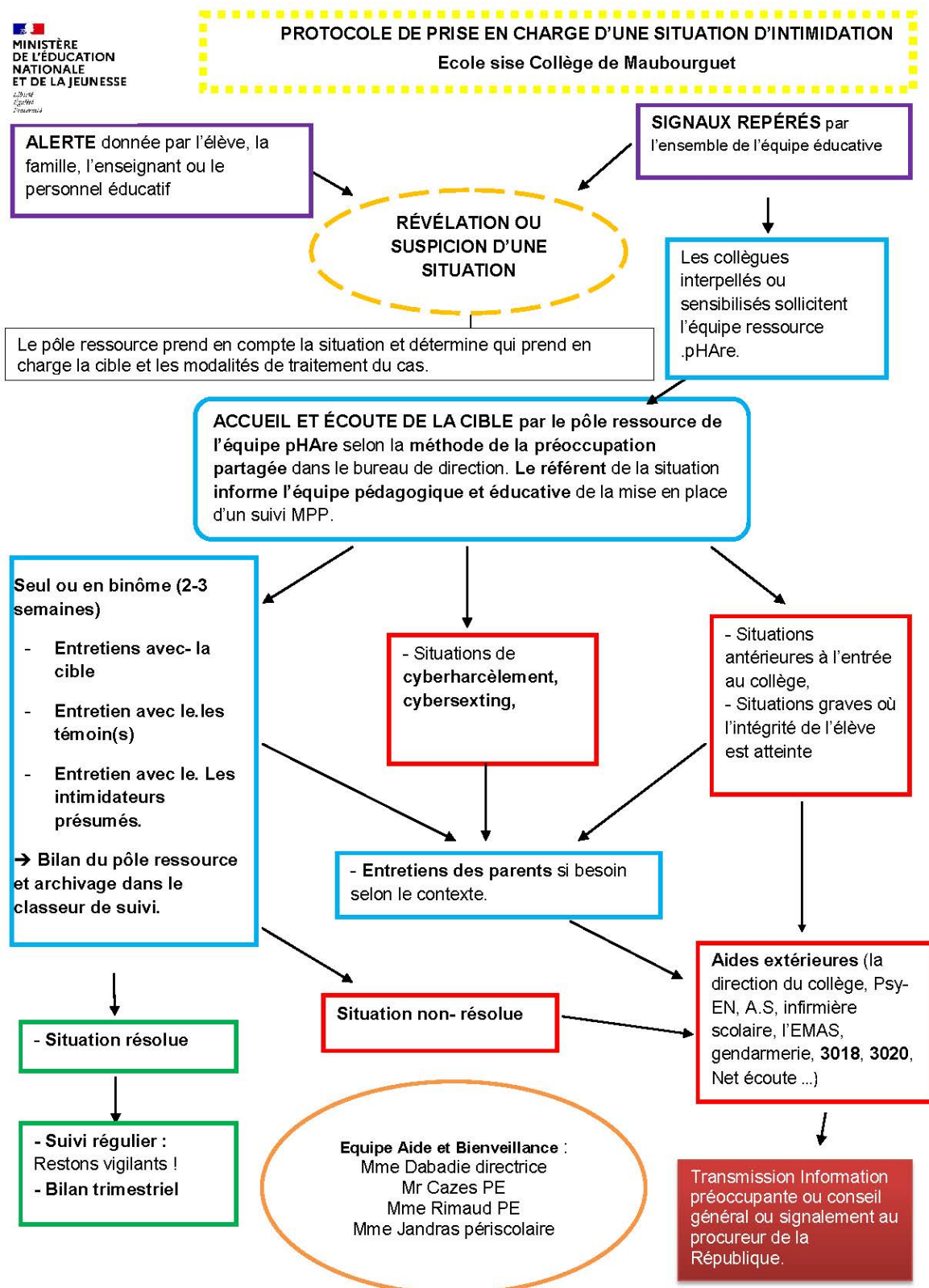
## Non applicable

**Les sanctions collectives ne seront pas autorisées SAUF si le groupe complet concerné est responsable d'un acte réprimandable.**

# LE HARCELEMENT : PROTOCOLE PHARE

L'équipe éducative de l'école sise au collège Jean Jaurès nous a intégré au protocole Phare qui permet de mettre en œuvre une démarche cadrée en cas de harcèlement scolaire (ou périscolaire).

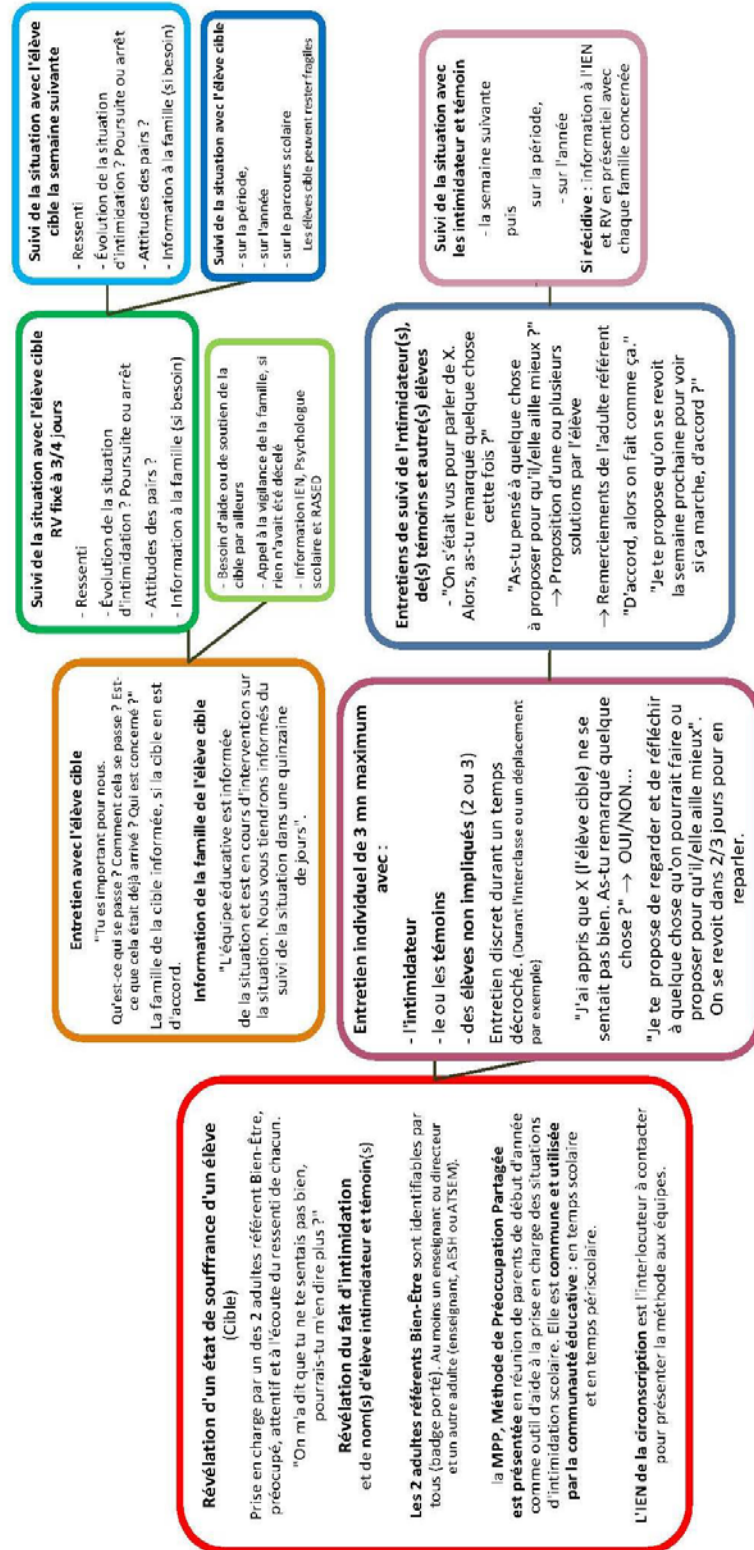
En voici 2 synthèses, sachant que pour chaque personne concernée (harcelé, harceleur, témoin et familles), un questionnaire précis nous a été remis et a été travaillé en équipe :



## MPP - Méthode de préoccupation partagée – Prise en charge d'une souffrance scolaire

### Traitement de la situation sur 15 jours

Ni « enquête », ni sanction durant ce temps.



À partir de l'ouvrage Harcèlement scolaire : le vaincre, c'est possible – La méthode de la préoccupation partagée – J.-P. BELLON, B. GARDETTE, M. QUARTIER – ESF Sciences Humaines